

Français

Chers amis,

L'Observatoire de la Finance vous remercie de votre inscription et vous annonce l'ouverture du chantier «Vers une finance durable».

Comme vous le savez déjà, la problématique «Finance et bien commun» se pose aussi bien au niveau global que local. Pour cette raison, nous faisons appel à des compétences diverses, de la sociologie économique à la théorie financière, de l'hémisphère Nord à l'hémisphère Sud, de l'est à l'ouest.

Notre premier thème de débat sera donc, «L'exclusion par la finance : dette internationale et micro-entreprises». Voici un petit texte sur ce thème...à réfléchir...

«L'exclusion est-elle inévitable ? Comment la combattre ?

La finance globalisée est prisonnière du paradoxe suivant : d'un côté elle ne peut durablement exclure des pays ou des continents, mais de l'autre côté, pour préserver les règles et discipliner les comportements, elle doit en permanence agiter la menace d'une telle mise au ban.

Le dilemme de la dette internationale, notamment des pays en développement, se pose exactement en ces termes. Aussi est-il indispensable d'inciter les opérateurs privés à une meilleure prise en compte des risques de non-remboursement, comme cela est le cas habituellement dans les faillites internes. La plus grande prudence peut être obtenue en disciplinant aussi bien les emprunteurs que les prêteurs. Diverses discussions sont en cours actuellement; elles vont de l'idée d'une périodicité jubilaire de remise des impayés, à une procédure d'arbitrage qui aurait la compétence d'alléger – de supprimer – le fardeau de la dette, au cas où il serait insupportable.

Le rapport entre l'endettement externe des pays pauvres et la corruption des dirigeants doit aussi être abordé. Une des manières de diminuer les chances d'impunité à moyen terme consisterait à intégrer dans les contrats d'endettement une clause selon laquelle, en cas de renégociation de la dette, les droits de poursuite à l'encontre des personnes qui auraient détourné les ressources mises à disposition seraient cédés au créancier. De cette manière, bien imparfaite, les gouvernants seraient au moins avertis que, s'ils ont abusé de leur position, il est dans leur intérêt personnel de respecter les proportions de manière à ce que la dette nationale soit supportable.»

Nous sommes impatients de connaître vos contributions, vos idées et vos solutions.

En espérant vous lire prochainement, nous vous présentons nos meilleures salutations.

Les animateurs du chantier :

Paul H. Dembinski

Natasha Moraïs.